

### ANNEXE 3 : APERÇU DES CODES DIMONA

Code type de travailleur salarié	Description type de travailleur salarié	Assujettissement en tant que salarié Oui / Non
OTH	Travailleur ordinaire	Oui <sup>1</sup>
EXT	Travailleur occasionnel horeca, agri- et horticulture Le travail occasionnel implique que votre employeur conclut avec vous un contrat de travail à durée déterminée ou pour une tâche spécifique, pour maximum deux jours consécutifs.	Oui
TEA	personnel enseignant	Oui
BCW & RTA	BCW : secteur de la construction pour un ouvrier du secteur de la construction à l'exception de STU, DWD, IVT et RTA ; RTA : (si 19 ans au début de l'année) pour un apprenti engagé dans le secteur de la construction. Les apprentis de tous les autres secteurs doivent être indiqués par OTH ;	Oui
FLX	Flexi-job	Oui, normalement, jamais premier assujettissement
DWD	Dimona without DmfA	Non Exception : DAC (en extinction)
STU	Étudiants bénéficiant de la cotisation de solidarité	Non
TRI	Une personne en stage de transition (ONEM) chez un employeur (mais qui a toujours le statut de chômeur pendant son stage) n'est pas assujettie à l'AMI en tant que travailleur salarié - pas d'inscription en tant que travailleur salarié titulaire uniquement sur la base du code TRI.	Non <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Exception : les personnes qui atteignent l'âge de 18 ans restent à charge jusqu'au 31 décembre.

<sup>2</sup> Une déclaration de l'employeur ne sera pas possible parce que ces travailleurs salariés ne sont pas assujettis à l'AMI en vertu de leur contrat. Ils pourront être affiliés en tant que titulaire chômeur contrôlé sur la base du flux A012.

Code type de travailleur salarié	Description type de travailleur salarié	Assujettissement en tant que salarié Oui / Non
IVT	Formation professionnelle individuelle Le travailleur salarié est non assujetti à l'AMI et une inscription en tant que travailleur salarié titulaire n'est pas possible.	Non <sup>3</sup>
A17	Moniteurs secteur socioculturel. Maximum 25 jours par an.	Non
STX	Étudiant supplémentaire = étudiant travailleur occasionnel	(! Attention, depuis le trimestre 2014/1, il n'est plus possible d'introduire une déclaration de ce type de travailleur salarié)
PMP	Mandat parlementaire : Parlement fédéral / régional ou membre du gouvernement	Non
STG	Stagiaires non assujettis pour leurs stages dans le cadre d'une formation en vue d'un travail rémunéré, sauf s'ils doivent être inscrits sous IVT ou TRI ; ce type d'employeur existe depuis le 01/01/2020	Non

<sup>3</sup> Une déclaration de l'employeur ne sera pas possible parce que ces travailleurs salariés ne sont pas assujettis à l'AMI en vertu de leur contrat. Ils pourront être affiliés en tant que titulaire chômeur contrôlé sur la base du flux A012.